

Comité exécutif

Procès-verbal

Jeudi 30 mars 2023 (13 h 30 - 17 h 00 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation de la Présidente.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (27/01/23) : adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement de la décision prise lors de la dernière réunion — information**
- Assemblée générale et Comité exécutif :
 - Le Secrétariat doit prendre l'initiative des procédures administratives visant à remplacer M. Sean O'Donoghue par M. Julien Lamothe au sein de l'ASBL MAC, y compris la publication au Moniteur belge.
 - Modifications introduites auprès des services du greffe du Tribunal des entreprises
 - Changement de mandat détenu dans la banque sollicitée
- Questions diverses :
 - Projets d'avis approuvés par le groupe de travail 1 (Ukraine, rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE, sensibilisation au rôle des organisations de producteurs, études de l'EUMOFA) et par le groupe de travail 2 (rapport économique sur le secteur de la transformation du poisson) à soumettre pour examen et approbation dans le cadre d'une procédure écrite d'urgence.
 - Avis mentionnés adoptés le 3 février 2023
 - Changement de mandat détenu dans la banque sollicitée

Organisation commune de marché, approvisionnement en matières premières, stratégies futures

- **Discours de María Isabel Artime García, Secrétaire générale de la pêche de l'Espagne**

La Présidente a souligné que, lors de précédentes occasions, les membres avaient préconisé un engagement accru avec les États membres lors des réunions. À la suite de sa récente nomination au poste de secrétaire général de la pêche de l'Espagne, Mme Artime García a reçu une lettre l'invitant à prononcer un discours sur les questions liées au marché. La Présidente a dressé un aperçu de



l'expérience professionnelle de Mme Artime et a remercié l'Espagne pour son soutien et son engagement continus.

María Isabel Artime García (Espagne) a souligné l'importance du Conseil consultatif pour le développement et le renforcement du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture, au sein duquel l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est représenté. Le marché de l'UE est le plus grand marché mondial d'importation, représentant 16 % de la valeur totale des importations. Le marché de l'UE est composé de consommateurs exigeants, préoccupés par la qualité et la durabilité des produits. Par exemple, les consommateurs européens souhaitent connaître l'origine du produit et la procédure de transformation. Et la demande d'informations de ce type ne cesse de croître.

Mme Artime a expliqué que, bien que la pandémie de COVID-19 ait révélé la fragilité du secteur de la production, elle a également démontré l'importance stratégique du secteur de la production alimentaire. L'invasion russe de l'Ukraine a également entraîné une fragilité supplémentaire, entraînant des fluctuations de prix et affectant la sécurité alimentaire. La nécessité d'une transition énergétique et d'une moindre dépendance à l'égard des combustibles fossiles est unanimement reconnue. Dans ce contexte et compte tenu des exigences des consommateurs européens, la rentabilité de la production européenne sur l'ensemble de la chaîne de valeur constitue l'un des principaux défis à relever. L'UE doit renforcer son autosuffisance et réduire sa dépendance extérieure, tout en travaillant à la transition énergétique du secteur. Des actions coordonnées avec les Conseils consultatifs et les Organisations de producteurs (OP) sont donc indispensables.

Mme Artime a indiqué que, selon le récent rapport sur la mise en œuvre du règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) publié par la Commission européenne, les effets de l'OCM sur la concrétisation des objectifs de la politique commune de la pêche (PCP) sont jugés positifs, notamment en ce qui concerne la compétitivité, la stabilité du marché et la transparence. Outre la liste des points à améliorer, la Commission a identifié les OP comme une partie prenante clé de l'OCM chargée d'améliorer les conditions du marché et de lutter contre le gaspillage alimentaire au moyen de leurs plans de production et de commercialisation (PMP). Les PMP élaborés par les OP ont joué un rôle crucial et pertinent, notamment durant la pandémie, permettant à l'UE de relancer les aides au stockage et de promouvoir la commercialisation en ligne, parmi d'autres mesures. Il est également essentiel de renforcer la participation des parties prenantes et de promouvoir l'innovation dans les plans de production afin de relever les défis à venir. La promotion de la valeur des produits de l'UE sur le marché de l'UE est également de mise, a-t-elle ajouté.

Mme Artime a expliqué que l'organisation interprofessionnelle Interfish España était une initiative pertinente, car elle constitue un forum regroupant les différentes professions impliquées dans la chaîne de valeur, et que les autorités espagnoles souhaitent promouvoir en tant qu'outil efficace pour stimuler le secteur dans son ensemble. La Secrétaire générale a souligné qu'en Espagne, des associations de pêcheurs (« cofradías ») existent également et que les autorités continuent d'encourager l'évaluation de leur conversion en OP, car cela faciliterait l'accès aux fonds. Les autorités espagnoles finalisent le cadre législatif nécessaire à cet effet, notamment en clarifiant les concepts et en définissant mieux les conditions de reconnaissance.



Mme Artime a précisé que l'engagement en faveur de la qualité des produits grâce à un système basé sur la traçabilité et l'amélioration de l'information au consommateur constituait un autre élément fondamental de l'OCM, qui profiterait également à la mise en œuvre du règlement sur le contrôle de la pêche. Au niveau de l'UE, il est important de poursuivre dans cette direction et de prévoir dans le règlement OCM une obligation d'information du consommateur pour les produits préparés et en conserve, de manière à assurer l'équivalence des obligations d'information avec les produits frais. La Secrétaire générale a reconnu que le respect de ces exigences exigerait des efforts importants de la part des entreprises tout au long de la chaîne de valeur, si bien que ces nouvelles obligations devraient être introduites de manière progressive.

Au sujet de la proposition législative à venir portant sur un cadre pour un système alimentaire durable, Mme Artime a déclaré que les autorités espagnoles étaient favorables à la mise en place d'une approche harmonisée de la production alimentaire durable, et que la promotion de la valeur ajoutée dans la production durable faisait partie de l'identité du modèle de production européen. La Secrétaire générale a indiqué que les autorités espagnoles attendaient plus de détails de la part de la Commission sur l'initiative, qui devrait compter sur la participation des administrations publiques et du secteur afin d'atteindre les objectifs de l'initiative. Pour l'Espagne, ce modèle devrait servir de base pour faire connaître la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, qui ont une valeur biologique élevée et une faible empreinte carbone, en insistant sur la valeur différentielle des produits espagnols et de l'UE par rapport aux produits concurrents des pays tiers, qui ne suivent pas les mêmes règles de production rigoureuses.

Mme Artime a rappelé qu'à partir de juillet 2023, l'Espagne assurera la présidence du Conseil de l'UE. L'Espagne se concentrera sur :

- La pêche et la promotion de la consommation de poisson en tant que source d'aliments de haute qualité et de première nécessité.
- Une activité de pêche durable et rentable à long terme, qui contribue à la préservation de l'environnement et qui joue un rôle économique essentiel dans la production de denrées alimentaires et dans la fixation de la population dans les zones côtières.
- La défense du secteur de la pêche de l'UE, de façon à ce qu'il puisse bénéficier de conditions égales par rapport à ses concurrents des pays tiers.
- La transparence et la traçabilité afin de répondre aux exigences des consommateurs et d'approvisionner le marché de l'UE en produits durables et de haute qualité.
- La transition vers un modèle de production plus efficace sur le plan énergétique et plus innovant.
- La promotion des OP, en tant que moteur du développement du secteur.

Mme Artime a encouragé les membres à participer activement à la réalisation des objectifs décrits.



- **Échange de point de vue**

La Présidente demande si Mme Artime et les autorités espagnoles sont d'accord avec les conclusions du récent rapport sur la mise en œuvre du règlement OCM.

María Isabel Artime García (Espagne) a répondu qu'elle reconnaissait que le résultat du règlement OCM était positif, mais a ajouté que la Commission devait faire preuve de plus d'ambition dans sa démarche, en particulier en ce qui concerne la promotion de la valeur des produits de l'UE. Au sein de l'UE, des normes élevées en matière d'objectifs de durabilité sont appliquées, ce qui doit être souligné. Davantage d'efforts pourraient être fournis pour améliorer les OP transnationales également.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a exprimé sa satisfaction quant au fait que l'Espagne partage la même évaluation de l'OCM que la Commission. La Commission a identifié certains défis que les États membres doivent relever, notamment, les contrôles réguliers du fonctionnement des OP et l'application de la réglementation par les États membres. En ce qui concerne le cadre pour un système alimentaire durable, M. Nikolian a déclaré que les analyses d'impact étaient en cours de finalisation et que la proposition législative serait publiée d'ici septembre 2023. La Commission et Mme Artime se rejoignent sur l'importance de ce cadre. Au sujet des « cofradías », le représentant de la Commission a souligné que la question avait été récemment débattue. Le règlement OCM n'empêche pas leur demande de reconnaissance en tant qu'OP. Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture peut fournir une assistance technique dans la procédure de demande.

María Isabel Artime García (Espagne) a remercié la Commission pour son soutien et pour l'attention portée aux « cofradías ».

Guus Pastoor (AIPCE) a attiré l'attention sur la dépendance actuelle de l'UE vis-à-vis des importations en provenance de pays tiers et sur la compétitivité du secteur de la transformation de l'UE. Pour changer de cap, l'UE devrait augmenter l'offre. Cependant, les captures ne devraient pas augmenter dans le secteur de la pêche de l'UE. La production aquacole est toujours en cours de développement. Du point de vue du secteur de la transformation, il est important de maintenir la compétitivité du secteur. Autrement, les importations de produits transformés augmenteraient. Cette dimension est absente de l'analyse de l'OCM.

María Isabel Artime García (Espagne) est d'accord pour dire qu'il faut assurer la rentabilité et la compétitivité des producteurs de l'UE ainsi que de l'ensemble de la chaîne de valeur. Néanmoins, il ne suffit pas d'augmenter le nombre de captures, car il est essentiel de respecter le principe du rendement maximal durable (RMD). La Secrétaire générale a indiqué que l'aquaculture jouait également un rôle important en complément du secteur de la pêche. Elle a également rappelé l'importance d'une égalité de traitement avec les pays tiers qui ont conclu des accords de libre-échange avec l'UE.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a fait part de son accord avec l'intervention de Mme Artime, notamment en ce qui concerne les informations sur les produits mises à la disposition des



consommateurs. Mme Álvarez a insisté sur la nécessité d'améliorer les informations tout au long de la chaîne de valeur et la traçabilité, ainsi que la disponibilité des données pour les consommateurs.

María Isabel Artime García (Espagne) a répondu que le problème de la traçabilité était difficile à résoudre, mais qu'il fallait tendre vers cet objectif. La rentabilité et la durabilité des entreprises européennes doivent être prises en considération.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a indiqué que le Mexique étudiait la mise en œuvre des systèmes de traçabilité et d'importation de l'UE, ce qui démontre le succès des systèmes de l'UE. La révision du règlement sur le contrôle de la pêche pose toujours la question de l'inclusion des produits transformés. sur la mise en place d'un cadre ambitieux garantissant la traçabilité des informations, tout en insistant sur la valeur ajoutée des produits de l'UE. Elle a appelé l'Espagne à faire preuve d'ambition dans le cadre des négociations interinstitutionnelles en cours.

María Isabel Artime García (Espagne) a répondu qu'une analyse plus approfondie de l'initiative mexicaine s'imposait, de manière à déterminer si les objectifs poursuivis étaient identiques à ceux de l'Espagne. Mme Artime a insisté sur la nécessité de collaborer avec les parties prenantes en vue de l'élaboration d'un cadre ambitieux.

La Présidente a remercié Mme Artime pour sa participation à la réunion. La Présidente a indiqué que l'Année européenne des compétences pourrait être l'occasion d'aborder la question des compétences dans le secteur, y compris dans le contexte des OP transnationales. Le MAC travaillera également à la réalisation des objectifs du prochain cadre pour un système alimentaire durable et se tient à la disposition des participants pour de futurs échanges.

María Isabel Artime García (Espagne) remercie Mme Bermúdez pour son invitation. En ce qui concerne l'Année européenne des compétences, Mme Artime a souligné l'importance de l'initiative et, en particulier, de l'intégration des jeunes générations dans le secteur.

Organisation commune de marché (OCM)

- **Présentation du rapport sur le fonctionnement de l'OCM par le représentant de la Commission (MARE A4)**

La Présidente remercie la Commission d'avoir intégré des références aux travaux du MAC dans le rapport sur le fonctionnement de l'organisation commune de marché.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) remercie le MAC pour les contributions précieuses apportées tout au long du processus d'élaboration du rapport sur l'OCM.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a présenté les résultats du rapport sur le fonctionnement de l'OCM. Le rapport constitue l'un des piliers du paquet pêche et s'articule autour des cinq chapitres de l'OCM. Le rapport n'est pas une évaluation, mais plutôt un complément d'information sur la mise en œuvre des progrès réalisés depuis la réforme de l'OCM. Le principal enseignement à tirer de cette réforme de l'OCM est qu'elle a permis d'atteindre les objectifs de la PCP, notamment en ce qui



concerne la compétitivité, la stabilité du marché, la transparence et la garantie d'un approvisionnement diversifié en produits de la mer pour les consommateurs.

Les OP ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la situation du marché. L'une des principales mesures de la réforme de l'OCM est la mise en œuvre de plans de gestion des pêches par les OP. Dans le cadre de la deuxième période de programmation de l'OCM, la Commission suivra de près la façon dont les États membres soutiennent les PMP dans leurs programmes nationaux. Selon le rapport, il est évident que les PMP ont permis aux OP de passer à une approche plus orientée vers le marché. En termes d'augmentation de la rentabilité, les PMP ont également des incidences directes sur les activités en amont, notamment en évitant les déchets alimentaires, ce qui suggère que les PMP permettent aux OP de mieux gérer leurs activités et de contribuer aux objectifs de conservation de la PCP.

Grâce aux PMP, les OP ont pu s'adapter rapidement à l'évolution des conditions du marché, notamment au Brexit, à la pandémie de COVID-19 et à la situation en Ukraine. Bien que les PMP aient contribué à améliorer la compétitivité grâce au cadre commun, il a été constaté que les normes de commercialisation ne promeuvent pas suffisamment les produits durables. Les politiques de marché réformées fixent des normes en matière d'informations sur le marché. L'EUMOFA compte parmi les principales réalisations et est devenue une référence en matière de données sur les produits alimentaires de base, ce qui est également utile aux OP en cas de crises.

Quant aux améliorations futures, les OP continueront à faire l'objet d'une attention particulière, y compris un examen de la façon dont les États membres effectuent les contrôles de conformité des OP. La DG MARE continuera à aider les producteurs des États membres à mettre en place des OP transnationales. Il est admis que les normes en matière d'information des consommateurs et de commercialisation ne permettent pas de sensibiliser pleinement les consommateurs au développement durable, mais cette situation devrait être améliorée à l'avenir grâce à l'initiative en faveur d'un système alimentaire durable.

- **Échange de points de vue**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé plus d'informations sur les prochaines étapes du rapport. Mme Álvarez a souligné que la FEDEPESCA et d'autres organismes espagnols rencontrent des difficultés à améliorer la traçabilité et le partage d'informations en temps réel, et qu'elle souhaitait donc savoir de quelle manière cette situation pourrait être améliorée.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a répondu que l'étiquetage avait été identifié comme l'un des principaux défis. Dans certains États membres, les informations mises à la disposition des consommateurs ne répondent pas aux normes nécessaires. Pour y remédier, une opération sera lancée en vue de rassembler des informations sur le système national d'étiquetage en place dans les États membres. La Commission évaluera également régulièrement si les OP respectent les exigences réglementaires, car il s'agit d'outils essentiels pour la mise en œuvre de l'OCM et de la PCP.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a marqué son accord avec les conclusions du rapport, ajoutant que les producteurs aimeraient être impliqués dans le processus décisionnel concernant le



traitement de l'inflation sur les produits de la pêche et de l'aquaculture. M. Robert a souligné que les PMP étaient un bon outil et qu'ils devraient être utilisés afin de faciliter le dialogue entre le secteur de la pêche et le secteur de la transformation. Il a expliqué que les membres du groupe de travail 1 étudiaient les PMP dans différents contextes et États membres afin d'en tirer des bonnes pratiques.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a reconnu que la valeur ajoutée des OP et des PMP avait été démontrée, en particulier lors des récentes crises.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé des informations actualisées concernant le cadre pour un système alimentaire durable et la collaboration entre les DG responsables. Mme Vulperhorst voudrait savoir si ce cadre améliorera réellement la durabilité et de quelle manière il garantira la solidité du marché, alors que les produits transformés ne font l'objet d'aucune traçabilité.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a souligné que, dans le cadre de la proposition législative pour une révision du règlement sur le contrôle de la pêche, la Commission propose une traçabilité rigoureuse pour tous les produits, qu'ils soient transformés ou frais, produits dans l'UE ou importés. Des discussions sont toujours en cours dans le cadre des négociations interinstitutionnelles et la Commission a le droit de retirer sa proposition. Bien que la traçabilité soit couverte par le règlement sur le contrôle de la pêche, elle demeure particulièrement pertinente pour l'OCM. Dans le contexte de l'éventuel étiquetage de durabilité de l'UE, il sera nécessaire de disposer d'une traçabilité complète et d'informations sur les produits. M. Nikolian a indiqué que les discussions sur le cadre du système alimentaire durable se déroulaient au niveau politique, mais qu'il inclurait un cadre pour guider d'autres législations dans les années à venir.

La Présidente a remercié les représentants de la Commission pour leur participation.

Groupe de travail

- **Rapport de Julien Lamothe, Président du groupe de travail 1**

Le Secrétaire général, au nom de Julien Lamothe (EAPO), a informé que, lors de la réunion du 28 mars 2023 du groupe de travail 1 :

- Les membres ont discuté avec les représentants de la Commission et les experts de l'EUMOFA de l'étude proposée concernant les défis rencontrés par les produits de l'aquaculture dans les points de vente alimentaires. Un accord a été trouvé sur la méthodologie et le domaine d'application de l'étude. Les représentants de l'aquaculture ont été encouragés à poursuivre le dialogue avec les experts de l'EUMOFA. Un échange a également porté sur d'autres suggestions d'études de l'EUMOFA, notamment sur les produits issus des méthodes de chalutage et sur les méthodes de vente.
- Les membres ont trouvé un accord sur le texte du projet d'avis préconisant une analyse de la structure des prix de l'EUMOFA sur la chaîne d'approvisionnement du secteur du thon de l'UE au sein du marché mondial du thon.



Le Comité exécutif a approuvé l'avis intitulé « Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) : Analyse de la structure des prix de la chaîne d'approvisionnement du secteur du thon de l'UE sur le marché mondial du thon ».

- Les membres ont échangé avec le Président du Conseil consultatif pour l'aquaculture (AAC) au sujet du rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE. Les membres ont manifesté leur soutien à l'élaboration d'un avis commun sur le sujet. Le Conseil consultatif pour l'aquaculture prendrait l'initiative de rédiger l'avis et le MAC examinerait le texte à une date ultérieure.
- Les membres ont discuté avec un représentant de la Commission à propos de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Les membres sont également parvenus à un accord sur un projet d'avis concernant la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement.

Le Comité exécutif a approuvé l'avis « Rapport annuel sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement ».

- Dans le cadre des actions convenues pour sensibiliser au rôle des OP, OR.PA.GU. a fait une présentation sur les projets entrepris par son OP. Une autre présentation sera prévue lors de la prochaine réunion.
- Des informations ont été fournies sur un prochain atelier consacré au tourteau, organisé par le MAC, le CC EOS et le CCMN, qui aura lieu le 16 mai 2023. Les informations relatives à l'atelier ont été diffusées par courrier électronique et la participation a été encouragée.
- Le poste de Vice-Président du groupe de travail 1 restera vacant tant qu'il n'y aura pas d'intérêt de la part des membres.

- **Rapport de Pierre Commère, Président du groupe de travail 2**

Pierre Commère (AIPCE) a fait savoir que, lors de la réunion du 29 mars 2023 du groupe de travail 2 :

- la Commission a fait une présentation, qui a généralement lieu chaque année, concernant l'état d'avancement des pays tiers coopérants et non coopérants dans le cadre du règlement INN.
- Sur proposition de l'EJF, un projet d'avis portant sur l'efficacité des contrôles visant à lutter contre les produits issus de la pêche INN a été examiné. Les membres se sont mis d'accord sur le contenu du projet de texte, et ont convenu de maintenir les recommandations, mais de raccourcir le texte de base. Ils ont décidé que le texte révisé serait examiné par le comité exécutif par le biais de la procédure écrite. Les membres ont également convenu de coopérer avec le Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC) en vue d'une approbation conjointe de l'avis.
- La Commission a présenté la proposition de contingents tarifaires autonomes pour la période 2024-2025. Les membres ont discuté des objectifs généraux de la proposition. Les membres ont été invités à participer à des échanges bilatéraux avec la Commission.



- Un projet d'avis sur l'Année européenne des compétences, spécialement axé sur les besoins du secteur de la pêche et de l'aquaculture, a été examiné à la suite des contributions de plusieurs membres.

Le Comité exécutif a approuvé l'avis « Année européenne des compétences ».

- Après un questionnaire, un projet d'avis sur un éventuel accord de partenariat pour une pêche durable entre l'UE et l'Angola a été examiné. Les membres ont approuvé le projet d'avis. Un questionnaire relatif à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et le Cap-Vert sera également communiqué lors d'une prochaine occasion.

Le Comité exécutif a approuvé l'avis « Accord de partenariat pour une pêche durable (APD) possible entre l'UE et l'Angola ».

- Le poste de Vice-président du groupe de travail 2 restera vacant jusqu'à ce que les membres manifestent leur intérêt.

- **Rapport de Benoît Thomassen, Président du groupe de travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a fait savoir que, lors de la réunion du 30 mars 2023 du groupe de travail 3 :

- La Commission a fait une présentation sur le développement du secteur des algues de l'UE. Un questionnaire sur ce sujet sera distribué aux membres afin de recueillir des informations en vue d'un futur avis. Le Conseil consultatif pour l'aquaculture sera également contacté pour évaluer la possibilité d'un avis commun.
- La discussion avec la Commission sur la législation future relative aux teneurs maximales en arsenic inorganique dans certaines denrées alimentaires a été reportée à la réunion de juin 2023.
- Conxemar a effectué une présentation sur les imitations à base de plantes des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les pratiques d'étiquetage peu claires de ces produits suscitent des inquiétudes. Sur proposition de Conxemar, les membres se sont mis d'accord sur un projet d'avis sur le sujet. Les membres ont également convenu de répéter, dans le cadre du nouvel avis, l'annexe de l'avis précédent sur ce sujet.

Christine Absil (Good Fish) a déclaré que les représentants des autres groupes d'intérêt étaient généralement d'accord avec le contexte du projet d'avis sur l'amélioration de la législation en matière d'étiquetage des imitations à base de plantes des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les exemples fournis dans le texte ne sont toutefois pas tous trompeurs, comme la figure 3 du document. Mme Absil a fait part de sa préférence pour une procédure écrite visant à supprimer les exemples potentiellement moins pertinents du projet d'avis.

Benoît Thomassen (FEAP) a rappelé que, lors de la réunion du groupe de travail 3, aucune opposition n'avait été exprimée. M. Thomassen a encouragé les membres à, à l'avenir, faire part de leur point de vue au niveau du groupe de travail. Il a ajouté qu'il n'était pas opposé à la suppression suggérée, étant donné qu'elle n'affecterait pas les conclusions.



Prenant en compte les interventions précédentes, le Président a proposé de supprimer les références mentionnées dans le projet d'avis et de lancer une procédure écrite pour l'examen et l'approbation potentielle du projet d'avis révisé.

Benoît Thomassen (FEAP) a poursuivi avec les informations sur la dernière réunion du groupe de travail 3 :

- Le Good Food Institute a fait une présentation sur les produits de la mer cultivés. Ultérieurement, un questionnaire sera distribué aux membres afin de recueillir leurs commentaires, de sorte qu'un projet d'avis puisse être préparé.
- Avant la réunion, un questionnaire sur les options politiques du cadre pour un système alimentaire durable avait été présenté. Les membres ont convenu qu'aucune autre action ne serait entreprise avant la publication de l'évaluation des répercussions de la Commission.
- Paulien Prent (AIPCE) a exprimé son intérêt pour le poste de Vice-présidente du groupe de travail 3.

Le Comité exécutif a nommé, par consensus, Mme Paulien Prent, en tant que Vice-présidente du groupe de travail 3 pour la période 2023-2026.

Programme de travail de l'année 7 (2022- 2023)

- **Mise à jour des priorités et des résultats attendus par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a rappelé que, pour pouvoir bénéficier du financement annuel de la Commission, le MAC doit réaliser 50 % des prestations prévues dans le programme de travail annuel, ce qui inclut à la fois les réunions et les conseils. Le Secrétaire général a également rappelé aux membres les grandes priorités de l'année opérationnelle. Le Secrétaire général a présenté une vue d'ensemble de l'état d'avancement des recommandations prévues dans le programme de travail de l'année 7 (2022-2023), et a ajouté que les engagements devraient être respectés sans difficulté.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a félicité le Secrétariat et les membres pour le travail accompli et leur participation à la mise en œuvre du programme de travail.

Pierre Commère (AIPCE) a souhaité savoir comment les avis, tels que l'Année européenne des compétences et l'Accord de partenariat pour une pêche durable entre l'UE et l'Angola, seraient pris en compte, notamment s'ils pouvaient remplacer des engagements non respectés.

Le Secrétaire général a expliqué qu'à la fin de l'année opérationnelle, la Commission européenne recevait un rapport final reprenant tous les avis adoptés par le MAC, y compris les travaux supplémentaires. Afin de comptabiliser les travaux supplémentaires en tant que produits livrables, il est nécessaire de modifier le programme de travail, en concertation avec la Commission. Étant donné que le MAC devrait être en mesure d'atteindre le seuil de 50 % des produits livrables, il estime qu'il n'est pas nécessaire de lancer le processus.



- **Mise à jour des comptes par Dawlat Bik, Responsable financier**

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation.

Le Responsable financier a présenté une mise à jour des comptes de l'année opérationnelle en cours.

Le Secrétaire général a insisté sur le fait que les comparaisons entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reposaient sur le budget approuvé, mais que des recettes supplémentaires provenant des cotisations des membres et des contributions financières des États membres étaient attendues.

Règles de remboursement

- **Mise à jour des règles relatives au remboursement des frais de voyage et des indemnités de subsistance**

Le Secretary General a informé que la DG MARE était en train de préparer de nouvelles règles financières pour aider les secrétariats des Conseils consultatifs. La version préliminaire de ces règles financières propose des remboursements plus élevés pour les frais d'hébergement et des indemnités journalières. Des barèmes et des indemnités différents pourraient être appliqués en fonction du pays de la réunion, ou encore une indemnité journalière de 113 euros et une indemnité d'hébergement de 168 euros par nuit. Les membres ont donc été invités à exprimer leur préférence.

Avant la réunion, le Secrétariat a diffusé un projet de nouvelles règles relatives aux remboursements et aux indemnités. Celles-ci suivent de près les règles financières de la DG MARE, mais plusieurs adaptations ont été proposées, en particulier :

- Prévoir les mêmes indemnités journalières pour le personnel, les experts et les membres afin d'en faciliter la mise en œuvre.
- Dans le cas des membres, prévoir les valeurs pour le logement et les voyages comme des plafonds absolus, sur la base des disponibilités budgétaires. La valeur de l'hébergement serait fournie sous forme d'indemnité. Dans le cas du personnel et des experts, les valeurs seraient données à titre indicatif ; l'objectif serait d'éviter le refus de participer à des réunions en raison du coût élevé de l'hôtel ou du vol à une date spécifique.
- Compte tenu du nombre important de membres qui voyagent à partir de régions ne disposant pas de vols directs, une règle exceptionnelle prévoit un remboursement de 2 jours lorsqu'une escale est nécessaire.

Le Secrétaire général a souligné que la diffusion du nouveau projet de règles du MAC avait pour seul but de recueillir les avis préliminaires des membres. L'adoption des nouvelles règles devrait attendre la version finale des règles financières de la DG MARE.

Guus Pastoor (AIPCE) a souligné que la tenue de certaines réunions en personne et d'autres à distance avait été efficace et rentable. Afin d'aider le Secrétariat à mettre en œuvre les règles, M. Pastoor a



suggéré de mettre fin à la réduction de l'indemnité journalière actuellement appliquée lorsque le déjeuner est fourni lors des réunions.

Javier Ojeda (FEAP) a demandé, en ce qui concerne la règle exceptionnelle suggérée de +2 jours de remboursement, si elle peut être appliquée lorsque, dans le cadre d'une escale, le membre a séjourné dans des villes/hôtels différents.

Le Secrétaire général a indiqué que le projet de règles serait modifié pour tenir compte de ces demandes, en incluant une référence explicite aux escales.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a exprimé son accord avec la suggestion de M. Pastoor de fixer un montant fixe pour l'indemnité journalière, afin d'éviter des charges administratives supplémentaires pour le Secrétariat.

Statuts et règlement intérieur

- **Information sur la mise à jour des statuts et du règlement intérieur**

Le Secrétaire général a informé qu'en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau code des sociétés et des associations en Belgique, il était nécessaire d'adapter les statuts et potentiellement le règlement intérieur du MAC d'ici le 1^{er} janvier 2024. Les modifications apportées par le nouveau code sont les suivantes :

- Suppression de l'adresse précise (mention de la région uniquement).
- Le nombre de membres ne doit plus être supérieur au nombre d'administrateurs.
- Le délai minimum de convocation des assemblées générales passe de 8 à 15 jours.
- La responsabilité des administrateurs est étendue pour correspondre à celle des directeurs de société.
- Les associations peuvent être déclarées en faillite.
- Des précisions ont été apportées sur le domaine d'application de la gestion quotidienne.

Le Secrétaire général a également indiqué que les modifications et les références au nouveau code doivent être intégrées dans les statuts qui seront proposés par le Conseil d'administration et approuvés par l'Assemblée générale. La décision de l'Assemblée générale doit être introduite au greffe du tribunal de commerce, puis publiée dans les annexes du Moniteur belge. Le Secrétaire général a précisé qu'il avait pris contact avec un cabinet spécialisé dans les questions administratives belges, afin que la mise à jour puisse être finalisée pour les réunions de septembre 2023.

Coordination du Conseil inter-consultatif

- **Rapport concernant les réunions suivantes :**



- **Forum inter-CC sur le Brexit (24 février 2023)**

Le Secrétaire général a rappelé que le Forum inter-CC sur le Brexit est composé du MAC, du CCMN, du CC EOS, du PELAC et du LDAC. Le Secrétaire général a indiqué qu'il était présent à la réunion du 24 février 2023. Lors de cette réunion, des échanges avec la Commission ont porté sur le comité spécialisé sur la pêche, la demande de la DG ENV au CIEM sur la valeur de la pression de pêche, les mesures de gestion et d'application par les autorités écossaises, le calcul de l'effort dans l'accord de commerce et de coopération, et les échanges de données entre l'UE et le Royaume-Uni sur les limites pour les espèces hors quota. Aucun sujet lié au marché n'a donc été abordé.

Le Secrétaire général a en outre rappelé que, à la demande de la Commission, le procès-verbal de la réunion ne serait pas distribué ni rendu public. La prochaine réunion devrait se tenir en avril 2023 et être organisée par le MAC.

- **Conseil inter-consultatif (9 mars 2023)**

Le Secrétaire général a rappelé que le MAC était représenté, en personne, par la Présidente et par lui-même, et, à distance, par Christine Absil, Julien Lamothe et Pierre Commère. Parmi les points à l'ordre du jour, l'introduction de MARE A4, la présentation du paquet PCP, en particulier le règlement OCM, et le rapport de la Cour des comptes sur la pêche INN étaient particulièrement pertinents. Les présentations de la Commission ont été diffusées par courrier électronique et publiées sur le site web. La Commission préparera et diffusera un procès-verbal.

En ce qui concerne les différents points de l'ordre du jour, le Secrétaire général met l'accent sur les points suivants :

- MARE A - Il intervient pour remercier pour la bonne collaboration continue. En ce qui concerne les sujets mentionnés par le directeur Al Khudshairy, il indique que le MAC travaille sur des conseils relatifs à l'Année européenne des compétences, et que le groupe de travail 3 se penchera sur l'initiative de l'UE sur les algues afin de se concentrer sur les aspects liés au marché et aux consommateurs.
- Présentation du paquet PCP - La Directrice générale Vitcheva remercie explicitement le MAC pour sa contribution au rapport sur la mise en œuvre du règlement OCM. La Présidente est intervenue pour remercier les services de la Commission pour le rapport et pour avoir tenu compte de l'avis du MAC, ainsi que pour avoir inclus des notes de bas de page et des références aux échanges réguliers. Dans son intervention, la Présidente a formulé plusieurs commentaires fondés sur l'avis adopté :
 - L'OCM a contribué et soutenu les objectifs de la PCP, notamment le renforcement de la compétitivité, l'amélioration de la transparence et de la stabilité des marchés et la garantie d'une offre diversifiée de produits ;
 - Les OP jouent un rôle central dans la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture et dans la réalisation des objectifs de la PCP. Le rapport fait l'objet d'un



consensus général, même si des défis subsistent pour la flotte artisanale et les OP transnationales.

- Dans le cadre du système alimentaire durable et de l'amélioration de l'information des consommateurs, le MAC a adopté un avis sur les critères de durabilité élaborés par le CSTEP et sur le futur cadre. Les membres se sont réjouis que la mesure et la communication de la durabilité environnementale et sociale des produits de la pêche et de l'aquaculture soient intégrées dans le cadre du système alimentaire durable.

Pierre Commère (AIPCE) a rappelé que, outre les représentants présents au nom du MAC, les autres membres pouvaient suivre la réunion en tant qu'observateurs.

- **Réunion informelle avec MARE A4 (23 mars 2023)**

Le Secrétaire général a indiqué que le MARE A4 avait exprimé son intérêt pour participer à une réunion informelle de coordination, notamment à la suite de la nomination de la nouvelle présidente du MAC. Du côté du MAC, la Présidente, Christine Absil, et lui-même ont participé à la réunion. Du côté de la Commission, le directeur Al Khudhairy, Frangiscos Nikolian, Christophe Vande Weyer et Miguel Lizaso ont assisté à la réunion. L'équipe de direction a été informée à l'avance de la réunion et des sujets abordés. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- La pertinence des sujets dans le programme de travail et l'ordre du jour des réunions : MARE A4 a exprimé sa satisfaction générale quant au travail du MAC. Les difficultés rencontrées par MARE A4 pour assurer la coordination avec d'autres DG ont été évoquées. Le Secrétaire général a demandé des réponses aux conseils précédents sur les instruments de politique commerciale et sur le rapport annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE. Les représentants de la Commission ont manifesté un certain intérêt pour les travaux sur les produits à base de plantes. MARE A4 a attiré l'attention sur la communication récente concernant le secteur des algues de l'UE. En ce qui concerne la taxonomie, la pêche sera traitée à un stade ultérieur et après la création d'une nouvelle plateforme d'experts.
- Échange de vues avec le directeur Al Khudhairy lors de la réunion du Comité exécutif du 8 juin 2023 : Accord pour un échange de vues sur les initiatives de la stratégie « de la ferme à la table », en particulier la coordination entre les DG, les obligations légales futures pour les opérateurs, et les exigences en matière d'information des consommateurs et d'étiquetage.
- Élargissement de la composition du MAC : Les participants ont fait part de leurs difficultés à attirer davantage de membres d'ONG et ont demandé à la Commission d'encourager bilatéralement les ONG à rejoindre les Conseils consultatifs. La portée géographique des membres actuels a été examinée, ce qui, de l'avis de MARE A4, représente les marchés les plus importants. Des activités promotionnelles ont été suggérées dans le cadre de la Journée européenne de la mer, de l'exposition des produits de la mer de Barcelone et de la foire Conxemar. Le Secrétaire général a invité la Commission à sensibiliser davantage les autorités nationales aux Conseils consultatifs et à leur rôle.



○ **Réunions informelles au Parlement européen (22 mars 2023)**

Le Secrétaire général a expliqué qu'il avait reçu des informations informelles indiquant que la députée européenne Bilbao Barandica allait se charger de la rédaction d'un rapport d'initiative du Parlement européen sur le règlement OCM, et qu'il avait donc demandé une réunion informelle afin de connaître le calendrier et de mieux faire connaître l'avis du MAC sur la question. La Présidente se trouvant en déplacement de Vigo à Bruxelles, le Secrétaire général a profité de l'occasion pour fixer la date de la réunion en sa présence. Le bureau du député européen Karleskind a également manifesté son intérêt pour une discussion sur son prochain rapport d'initiative sur la Chine. Il a ajouté que les réunions informelles et les thèmes ont été communiqués à l'avance à l'équipe de direction par courrier électronique et lors d'une réunion.

Le secrétaire général indique que, lors de la réunion avec Mme Bilbao, une copie de l'avis sur le règlement OCM a été remise au député européen. Le Secrétaire général et la Présidente ont analysé le texte de l'avis avec elle et l'ont invitée à échanger avec les membres lors d'une prochaine réunion du CCM, une fois que le rapport aura été développé. Lors de la réunion avec M. Karleskind, la députée a reçu des copies des avis sur le règlement OCM et sur la Chine. Des aperçus ont été fournis sur les deux avis et M. Karleskind a été invité à échanger avec les membres lors de la réunion de septembre 2023 sur le rapport d'initiative sur la Chine. M. Karleskind a fourni des informations sur les prochains dossiers de la commission PECH, à savoir que le député européen Nuno Melo sera rapporteur d'un rapport d'initiative sur l'INN et la sécurité alimentaire, et que la députée européenne Rosa D'Amato sera rapporteur d'un avis sur l'interdiction du travail forcé.

Questions diverses

- **Répercussions de l'inflation sur la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné l'absence d'évaluation concernant les répercussions de l'inflation sur la consommation des produits de la pêche. Mme Álvarez a demandé quelle était la situation dans les différents États membres, et surtout quelles étaient les mesures prises pour en atténuer les effets et pour encourager la consommation. Dans le cas de l'Espagne, la consommation a diminué et les prix ont augmenté. Mme Álvarez a expliqué que le Portugal avait récemment supprimé la taxe sur la valeur ajoutée pour plusieurs produits alimentaires, y compris certains produits de la pêche.

La Présidente a approuvé cette suggestion, car il serait utile de connaître la situation dans les différents États membres et la manière dont elle a été traitée.



Résumé des points d'action

- Groupes de travail :
 - Projet d'avis sur « l'amélioration de la législation en matière d'étiquetage des imitations végétales des produits de la pêche et de l'aquaculture » pour examen par procédure écrite.
- Règles de remboursement :
 - Modifications suggérées à intégrer dans le nouveau projet de règles relatives aux remboursements.
 - Dès que les nouvelles règles financières de la DG MARE seront finalisées, l'adoption du nouveau projet de règles relatives aux remboursements devra être envisagée.
- Statuts et règlement intérieur :
 - Le secrétariat doit procéder à la mise à jour nécessaire des statuts et du règlement intérieur afin de se conformer aux exigences du nouveau code des sociétés et associations de Belgique.
- Questions diverses :
 - Un point relatif aux répercussions de l'inflation sur la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture doit être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.



Attendance List

Representative	Organisation	Role
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observer
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Member
Bruno Guillaumie	European Molluscs Producers Association (EMPA)	Member
Christine Absil	Good Fish	Member
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Dawlat Bik	Market Advisory Council	Secretariat
Elena García Caballero	Spain	Observer
Els Bedert	EuroCommerce	Member
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Member
Felicidad Fernández	ANFACO CECOPECA	Member
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Member
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Member
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Member
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Member
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Member
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Member
Katarina Sipic	European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Member
María Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Member
María Isabel Artime García	Spain	Observer
Marine Cusa	Oceana	Member
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Member



Representative	Organisation	Role
Roberto Carlos Alonso Baptista	ANFACO-CECOPESCA	Member
Rosalie Tukker	Europêche	Member
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPPO)	Member
Sophie Kuijten	European Parliament	Observer
Vanya Vulperhorst	Oceana	Member
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Chair

